

La prison et des amendes contre 22 membres d'un réseau d'escroquerie - Casablanca

Écrit par

Dimanche, 15 Juin 2008 03:01 -

Les prévenus, parmi lesquels des fonctionnaires, étaient poursuivis pour falsification de « doléances sociales » présentées au Roi Mohammed VI lors de ses déplacements dans les différentes régions du Maroc et destinées initialement aux personnes nécessiteuses et aux handicapés.

Trois principaux accusés ont écopé de cinq ans de prison ferme assortie d'une amende de 30.000 dirhams (4000 dollars), trois autres se sont vus infliger quatre ans d'incarcération et 20.000 dirhams d'amende.

La peine de trois ans de prison a été prononcée contre 7 accusés, deux ans contre 5 prévenus, 10 mois contre une femme et six mois d'emprisonnement contre deux mis en cause.

Le tribunal de Salé (près de Rabat), qui a prononcé ces sentences, a acquitté 7 mis en cause.

L'enquête dans cette affaire, qualifiée de « grand scandale », a été diligentée en novembre dernier sur ordre du Roi Mohammed VI, indique-t-on à Rabat. [Joomla SEO powered by JoomSEF](#)